

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Les points 3 à 7 seront traités dès 14 heures

Passation des pouvoirs à 16h30

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	Communications M. le Président lit la lettre de démission de M. le député A. Bally et lui rend hommage. Il informe que, peu avant midi, Mme la Conseillère d'Etat N. Gorrite et lui-même adresseront quelques mots au sujet de l'entretien des routes et de la sécurité sur les chantiers. A l'issue de la séance, des employés d'entretien de toutes les régions seront présents et remettront des chasubles fluorescentes aux couleurs du canton et présenteront certaines de leurs activités. M. le Président lit la lettre de démission de M. le nouveau Président du Grand Conseil Jacques Nicolet de la Commission thématique de modernisation du Parlement.			
	2.	Dépôts Initiative: Jean-François Thuillard et consorts. Interpellations: Stéphane Rezso et consorts; Ginette Duvoisin et consorts; Fabienne Freymond Cantone. Motion: Philippe Randin et consorts.			
TRAITE	3.	(GC 111) Assermentation de deux juges suppléantes au Tribunal Cantonal, à 14h00			
TRAITE	4.	(GC 113) Election du (de la) Président(e) du Grand Conseil 2014 - 2015 Bulletins délivrés : 136; bulletins rentrés : 135; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 135; bulletins blancs : 18; majorité absolue : 68. A obtenu 105 voix et est élu: M. le député Jacques Nicolet. 12 voix éparses.	GC		
TRAITE	5.	(GC 114) Election du (de la) premier(ière) Vice-Président(e) 2014 - 2015 Bulletins délivrés : 139; bulletins rentrés : 139; bulletins nuls : 1; bulletins valables : 138; bulletins blancs : 11; majorité absolue : 70. A obtenu 122 voix et est élue: Mme la députée Roxanne Meyer Keller. 5 voix éparses.	GC		

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(GC 115) Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) 2014 - 2015 Bulletins délivrés : 140; bulletins rentrés : 139; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 139; bulletins blancs : 16; majorité absolue : 70. A obtenu 118 voix et est élu: M. le député Grégory Devaud. 5 voix éparses.	GC		
TRAITE	7.	(GC 116) Election d'un membre du Bureau, en remplacement de M. Laurent Wehrli, démissionnaire Bulletins délivrés : 136; bulletins rentrés : 135; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 135; bulletins blancs : 3; majorité absolue : 68. A obtenu 131 voix et est élu: M. le député Rémy Jaquier. 2 voix éparses.	GC		
OA	8.	(GC112) Rapport du Bureau du Grand Conseil et prestation de serment de Madame Jaccoud Jessica, nouvelle députée Les conclusions du rapport du Bureau du Grand Conseil, lues par le Premier Vice-Président, sont adoptées à l'unanimité. Il est procédé à l'assermentation de la nouvelle députée, Mme Jessica Jaccoud.	GC	Nicolet J.	
TRAITE	9.	(GC 088) Réponse du Conseil d'Etat aux observations de la Commission des finances - Projet de budget 2014 Rapport général : réponse à la 1ère observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées. DSE : réponse à la 2ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées. DFJC: réponse à la 3ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées. DFIRE: réponse à la 4ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées. Réponse à la 5ème observation : conclusions de la commission (acceptation) acceptées.	DFIRE.	Buffat M.	
OA	10.	(GC 107) Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2013 Les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2013 sont acceptés par 94 oui, 5 non et aucune abstention.	GC	Buffat M.	

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	11.	<p>(108) Exposé des motifs et Projet de loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF) et Réponse du Conseil d'Etat aux interpellations Hélène Grand et consorts sur la manière restrictive de l'Office cantonal des bourses dans l'application de la loi et son règlement (00_INT_212) et Jean-Yves Pidoux demandant au Conseil d'Etat de faire appliquer la loi sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (03_INT_083) (Suite des débats)(2ème débat)</p> <p>(2ème débat; suite des débats): art. 24 et 25 acceptés. Art. 26: amdt Bendahan à l'al. 3 (ajout d'une nouvelle lit. d) accepté par 110 oui, 2 non et 4 abstentions. Art. 26 amendé accepté à l'unanimité. Art. 27 accepté. Art. 28: amdt Dolivo à l'al. 1 (retour au texte actuellement en vigueur) refusé par 68 non, 54 oui et 5 abstentions; amdt Bendahan aux al. 1 et 2 acceptés à une large majorité, moins un avis contraire et une abstention. Art. 28 amendé accepté à l'unanimité. Art. 29 à 47 acceptés. Art. 48: amdt Baehler Bech à l'al. 1 est accepté par 69 oui, 51 non et 1 abstention. Amdt Bendahan à l'al. 1 (ajout d'une lit. f nouvelle) accepté à l'unanimité, moins un avis contraire. Art. 48 amendé accepté à la majorité, avec un avis contraire et une abstention. Art. 49 à 51 acceptés. Fin du 2ème débat.</p> <p>Une demande de 3ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 95 oui, 13 non et 9 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(3ème débat): art. 21, 21bis et 23: la version acceptée en 1er débat (non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (oui): la version du 2ème débat est privilégiée par 115 oui, 10 non et 11 abstentions. Art. 26 et 48 al. 1 (lit. f nouvelle): la version acceptée en 1er débat (non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (oui): la version du 2ème débat est privilégiée par 116 oui, 1 non et 1 abstention. Art. 28: la version acceptée en 1er débat (non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (oui): la version du 2ème débat est privilégiée par 114 oui, aucun non et 1 abstention. Art. 48 al. 1 (notamment): la version acceptée en 1er débat (non) est opposée à la version acceptée en 2ème débat (oui): la version du 2ème débat est privilégiée par 65 oui, 63 non et aucune abstention. A l'appel nominal, le précédent vote est confirmé par 66 oui, 64 non et 1 abstention. En votation finale, le projet de loi est</p>	DFJC.	Mojon G.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
		adopté par 119 oui, 4 non et 3 abstentions. Les réponses du Conseil d'Etat aux interpellations Hélène Grand et Jean-Yves Pidoux sont traitées.			
RENV-CE	12.	(14_INT_264) Interpellation Pierrette Roulet-Grin - Croisières à Yverdon : trois p'tits tours et puis s'en vont ? (Développement)			
RENV-CE	13.	(14_INT_265) Interpellation Christa Calpini - La vente de médicaments en ligne sur territoire vaudois par des pharmacies virtuelles situées hors du canton de Vaud ne constitue-t-elle pas une violation flagrante de la loi et ne devrait-elle pas, par-là, être poursuivie d'office ? (Développement)			
RENV-CE	14.	(14_INT_266) Interpellation Olivier Epars - Les citoyens de la Tour-de-Peilz dorment-ils plus longtemps que les autres ? (Pas de développement)			
RENV-COM	15.	(14_MOT_051) Motion Fabienne Freymond Cantone et consorts concernant la dynamisation de la construction de logements - il n'y a pas que l'initiative de l'ASLOCA ou le contre-projet du Conseil d'Etat qui peuvent faire avancer les choses (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures) Cosignée par au moins vingt députés, la motion est renvoyée directement à l'examen d'une commission chargée de préavis sur sa prise en considération et son renvoi au Conseil d'Etat.	DIS, DTE		

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	16.	<p>(135) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit de CHF 2'861'800.- destiné à allouer des subventions aux communes vaudoises dans le cadre de l'élaboration des cartes d'exposition aux dangers naturels et à mettre à leur disposition les données nécessaires à l'accomplissement de leurs missions en matière de protection de la population et des biens(1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 à 6 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 85 oui, 12 non et 7 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 à 6 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 100 oui, aucun avis contraire et 2 abstentions.</p>	DTE.	Wüthrich A.	
OA	17.	<p>(159) Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 6.1 millions destinés à financer la part cantonale des frais d'ouvrages de protection contre les dangers naturels et des frais d'infrastructures nécessaires à la gestion des forêts protectrices (1er débat)</p> <p>(1er débat): l'entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à l'unanimité. Art. 1 et 2 acceptés à l'unanimité. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 86 oui, 5 non et 5 abstentions (majorité des trois quarts requise).</p> <p>(2ème débat): les articles 1 et 2 sont acceptés sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de décret est adopté par 100 oui, soit à l'unanimité.</p>	DTE.	Bory M.A.	
TRAITE	18.	(13_INT_197) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre Guignard - Manger halal sans le savoir ?	DTE.		

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	19.	(14_INT_225) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Jacques Nicolet - Centres régionaux d'équarrissages, quelle vision d'ensemble et quelle synergie cantonale ?	DTE.		
OA	20.	(139) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions du 4 décembre 1985 et Rapports du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Michel Renaud et consorts demandant l'introduction dans la LATC ou le RLATC d'une disposition privilégiant l'utilisation de l'énergie solaire en autorisant une orientation du faite des immeubles permettant un rendement optimal des capteurs solaires(06_MOT_127) et Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Renaud concernant le Service du développement territorial, respect des décisions du Grand Conseil (07_INT_032) (1er débat) (1er débat): l'entrée en matière sur le projet de loi est acceptée à l'unanimité. Art. 47 accepté à l'unanimité. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 104 oui, 5 non et 7 abstentions (majorité des trois quarts requise). (2ème débat): l'art. 47 est accepté sans discussion à l'unanimité. Fin du 2ème débat. En votation finale, le projet de loi est adopté à l'unanimité. Les conclusions du rapport de la commission sur la motion Michel Renaud et consorts sont adoptées à l'unanimité (acceptation du rapport). La réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Michel Renaud est traitée.	DTE.	Courdesse R.	
RENV-T	21.	(13_MOT_033) Motion Jean-Marc Genton et consorts - Revoir le dimensionnement de la zone de l'habitat traditionnellement dispersé mesure C23 du plan directeur cantonal	DTE, DINT	Nicolet J. (Majorité), Bally A. (Minorité)	26/08/2014
RENV-T	22.	(13_POS_039) Postulat Marc-Olivier Buffat et consorts pour des procédures accélérées en matière de constructions d'importance minime	DTE	Randin P.	26/08/2014

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	23.	(13_INT_122) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Pierre-Alain Favrod et consorts - L'avenir des Carrières d'Arvel est-il en mains du Conseil d'Etat ?	DTE.		26/08/2014
RENV-T	24.	(13_INT_189) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christelle Luisier Brodard - Mise en oeuvre de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) : du rêve à la réalité	DTE.		26/08/2014
RENV-T	25.	(13_INT_184) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Claude-Alain Voiblet - La nouvelle ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire va-t-elle conduire à la disparition de la dernière race indigène de chevaux et mener de nombreux chevaux à l'abattoir ?	DTE.		26/08/2014
RENV-T	26.	(13_INT_187) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christian Kunze et consorts - Détention de chevaux en zone agricole : quelle mouche pique donc l'aménagement du territoire ?	DTE.		26/08/2014
RENV-T	27.	(14_POS_079) Postulat Stéphane Rezso et consorts - Quand trop de taxes tuent les taxes ou pour que la LAT ne pénalise pas les Communes (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			26/08/2014
RENV-T	28.	(14_MOT_053) Motion Amélie Cherbuin et consorts - Pour que les buts de pure utilité publique d'une fondation exonérée d'impôt ne puissent être définis par des statuts discriminatoires (Développement et demande de renvoi à commission avec au moins 20 signatures)			26/08/2014
RENV-CE	29.	(14_INT_267) Interpellation Jean-Marc Sordet - Articulation entre la mesure A12 du Plan directeur cantonal et les exigences de déclassement découlant de la LAT (Pas de développement)			
RENV-CE	30.	(14_INT_268) Interpellation Jean-Michel Favez et consort - Bis repetita relative au trop nombreuses infractions dénoncées dans le secteur des métiers de bouche et des activités analogues (Pas de développement)			
RENV-CE	31.	(14_INT_270) Interpellation Didier Divoirne - Gestion des notes dans l'enseignement obligatoire : à quand la fin du tunnel ? (Développement)			

Séance du Grand Conseil

Mardi 1 juillet 2014

de 10 h.00 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	32.	(142) Exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LVPC) et Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur la motion Catherine Roulet et consorts "Le canton de Vaud est-il pingre avec ses handicapés?"(1er débat)	DSAS.	Cornamusaz P.	26/08/2014
RENV-T	33.	(116) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Ginette Duvoisin et consorts demandant au Conseil d'Etat de renforcer et d'élargir les missions de l'IST (Institut universitaire romand de Santé au Travail)	DSAS.	Roulet C.	26/08/2014
RENV-T	34.	(120) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Philippe Martinet sur l'incertitude et la décision partagées, dans le domaine médical	DSAS.	Roulet C.	26/08/2014
RENV-T	35.	(145) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Pascale Manzini et consorts en vue d'aborder de façon exhaustive la problématique des jeunes mères seules avec leur enfant	DSAS.	Attinger Doepper C.	26/08/2014
RENV-T	36.	(14_INT_223) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christiane Jaquet-Berger et consorts - LAMal : prime de référence et bénéficiaires de PC AVS/AI	DSAS.		26/08/2014
RENV-CE	37.	(14_INT_271) Interpellation Jérôme Christen et consorts - Swissmedia Center : Quelles responsabilités pour "mauvaise gestion, un manque de rigueur, une absence de stratégie et une organisation déficiente" ? (Développement)			
RENV-CE	38.	(14_INT_273) Interpellation Jean-Marc Genton et consorts - Financement des infrastructures des EMS (Pas de développement)			

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :